

Besançon, le 22 JUIN 2020

Le vice-président
Cohésion territoriale et parcs

Madame, Monsieur,

En application de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) du 7 août 2015, j'ai le plaisir de vous informer que l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) sera proposée au vote de l'Assemblée Plénière des 25 et 26 juin prochains.

En raison des circonstances exceptionnelles dues à la crise du Covid-19, l'organisation d'une réunion des Personnes Publiques Associées préalable à cette assemblée plénière n'aura pas été possible. Avec les obligations de distance physique et la proximité d'un nouveau cycle électoral, les conditions n'apparaissent en effet pas favorables à ce temps d'échanges que je souhaitais pouvoir tenir avec l'ensemble des acteurs concernés.

Pour autant, je vous confirme ma volonté de pouvoir organiser cette séance à la rentrée, à une date à préciser, pour présenter la méthode de prise en compte des avis et les évolutions apportées au SRADDET après l'enquête publique. Cette réunion permettra également d'apporter des précisions sur les dispositifs d'accompagnement prévus pour faciliter l'appropriation et la mise en œuvre du SRADDET.

Le SRADDET et les documents qui lui sont liés seront consultables dès l'adoption sur le site de la Région.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Eric HOULLEY

